

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

PROJET Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le 24 octobre 2022 à **19 h 30 à la salle Desjardins du complexe sportif sis au 20, chemin Raphaël.**

La présente séance est présidée par monsieur le maire Guillaume Lamoureux à laquelle **sont présents** :

M. Daniel Meunier, conseiller du district no. 1
Mme Carolane Larocque, conseillère du district no. 2
M. Francis Beausoleil, conseiller du district no. 3
M. Pierre Lebel, conseiller du district no. 4
Mme Pamela Ross, conseillère du district no. 5
M. Claude Giroux, conseiller du district no. 6
M. Richard Gervais, conseiller du district no. 7

Sont également présents :

M. Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier
Me Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe
Mme Shelley Crabtree, agente aux communications

Sont également absents :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code municipal du Québec;

Monsieur le Maire Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est ____ h ____.

Auditoire : La rencontre est tenue en présentielle, il y a _____ participants.

1 **22- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux

1. ADOPTION - ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. FINANCES

- a. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 882 000 \$
- b. Résolution d'adjudication : soumission pour l'émission d'obligations ~~l'échéancier de paiement~~

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. TRAVAUX PUBLICS

- a. Octroi de contrat : achat d'un (1) camion six (6) roues neuf, de l'année 2022, 4x4, avec benne aluminisée - Appel d'offres sur invitation n° 2022-SOU-320-026
- b. Octroi de contrat : réparation et remplacement de glissières de sécurité – Appel d'offres sur invitation n° 2022-SOU-320-012

6. PROTECTION DES INCENDIES ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE

7. DIRECTION GÉNÉRALE

- a. Embauche : Cheffe, Service de l'approvisionnement

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU que ce conseil municipal adopte l'ordre jour avec la modification suivante :

2 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à ____h____ et se termine à ____h____.

3 **FINANCES**

3a **22- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 882 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Pêche souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 882 000 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
11-592	68 700 \$
12-619	22 600 \$
16-714	254 200 \$
16-713	73 500 \$

19-786	5 179 \$
19-786	5 179 \$
19-786	21 262 \$
19-792	72 135 \$
20-804	226 663 \$
20-804	83 919 \$
20-805	45 033 \$
20-806	457 532 \$
20-814	136 550 \$
20-815	572 455 \$
20-815	594 253 \$
21-820	471 201 \$
21-821	32 833 \$
21-821	738 806 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 11-592, 12-619, 16-714, 16-713, 19-786, 19-792, 20-804, 20-805, 20-806, 20-814, 20-815, 21-820 et 21-821, la Municipalité de La Pêche souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE HULL-AYLMER
250, BOUL. ST-JOSEPH
HULL, QC
J8Y 3X6

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de La Pêche, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 11-592, 12-619, 16-714, 16-713, 19-786, 19-792, 20-804, 20-805, 20-806, 20-814, 20-815, 21-820 et 21-821 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

3b 22-

Résolution d'adjudication : Soumission pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	24 octobre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	3 novembre 2022
Montant :	3 882 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 11-592, 12-619, 16-714, 16-713, 19-786, 19-792, 20-804, 20-805, 20-806, 20-814, 20-815, 21-820 et 21-821, la Municipalité de La Pêche souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Pêche a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 novembre 2022, au montant de 3 882 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

264 000 \$	4,90000 %	2023
277 000 \$	4,85000 %	2024
289 000 \$	4,85000 %	2025
303 000 \$	4,85000 %	2026
2 749 000 \$	4,90000 %	2027

Prix : 98,38100

Coût réel : 5,32307 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

264 000 \$	5,10000 %	2023
277 000 \$	5,05000 %	2024
289 000 \$	5,00000 %	2025
303 000 \$	4,90000 %	2026
2 749 000 \$	4,80000 %	2027

Prix : 98,15700

Coût réel : 5,32334 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 882 000 \$ de la Municipalité de La Pêche soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

4 **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

5 **TRAVAUX PUBLIC**

5a **22- Octroi de contrat : achat d'un (1) camion six (6) roues neuf, de l'année 2022, 4x4, avec benne basculante aluminisée, appel d'offres sur invitation n° 2022-SOU-320-026**

CONSIDÉRANT QUE le 12 octobre 2022, le Service des travaux publics procédait par appel d'offres sur invitation sous le numéro 2022-SOU-320-026 pour l'achat d'un (1) camion six (6) roues, neuf de l'année 2022, 4x4, avec benne basculante aluminisée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Carle Ford Inc. 121 500 \$, plus taxes
- Mont-Bleu Ford Inc. 99 512 \$, plus taxes

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, la compagnie Mont-Bleu Ford Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges n° 2022-SOU-320-026, pour la somme de 99 512 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ DE

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal autorise la signature d'un contrat pour l'achat d'un (1) camion six (6) roues neuf, de l'année 2022, 4x4, avec benne basculante aluminisée avec la compagnie Mont-Bleu Ford Inc. pour la somme de 99 512 \$, plus taxes;

Autorise le maire ainsi que le directeur général et greffier- trésorier ou la greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le règlement d'emprunt 22-828, soit le poste budgétaire 23-040-00-724.

5b **Octroi de contrat : Réparation et remplacement de glissière de sécurité - Appel d'offres sur invitation n° 2022-SOU-320-012**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été transmis en octobre 2022 pour des travaux de réparations et de remplacement de glissières de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- 9065-5267 Québec Inc./Renoflex 96 632,81\$, plus taxes
 - Les Entreprises Rémi Charest Aucun prix soumis
 - Les glissières Desbiens Inc. Aucun prix soumis
-

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie 9065-5267 Québec Inc./Renoflex, pour la somme de 96 632,81 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ DE

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal octroie le contrat pour les réparations et le remplacement de glissières de sécurité sur divers chemins municipaux, à la compagnie 9065-5267 Québec Inc./Renoflex pour une somme de 96 632,81 \$, plus taxes, tel que stipulé au cahier des charges n° 2022-SOU-320-012.

AUTORISE le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission pour les réparations et le remplacement de glissières de sécurité, à même le règlement d'emprunt 20-806, soit le poste 23-040-15-721.

AUTORISE le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

6 **PROTECTION DES INCENDIES ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

Sans objet.

7 **DIRECTION GÉNÉRALE**

7a 22- **Embauche : Cheffe, Service de l'approvisionnement**

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste 157DFA est en congé sans solde du 19 août 2022 au 31 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a été affiché pour dotation du 1^{er} août 2022 au 14 août 2022 suivant une stratégie d'affichage visant à rejoindre toutes les personnes compétentes pour pourvoir ce poste durant la période ci-haut mentionnée;

CONSIDÉRANT QUE six (6) candidatures ont été reçues dont une (1) seule a été présélectionnée et qu'en parallèle, la plateforme LinkedIn a été utilisée pour effectuer du *sourcing*, que plusieurs profils ont été consultés, et que suivant toutes les démarches, une (1) autre candidature a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du processus d'évaluation, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de madame Karine Dubois;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ DE

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal entérine l'embauche de madame Karine Dubois au poste de Cheffe, Service de l'approvisionnement, le tout conformément à la lettre d'offre d'emploi en date du 20 octobre 2022;

QUE la période d'essai dans ce poste soit fixée à six (6) mois, au terme de laquelle celle-ci sera soumise à une évaluation comme prescrit par la politique de dotation;

QU'advenant une évaluation positive, une résolution confirmant sa nomination permanente dans le poste soit soumise au conseil;

QUE la date d'embauche soit établie au 14 novembre 2022, le tout selon les modalités des conditions de travail applicables de la Convention sur les conditions de travail du personnel-cadre en vigueur.

8

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ____ h ____.

Guillaume Lamoureux
Maire

M^e Sylvie Loubier
Greffière et DGA
